Même mesure a été prise contre un habitant de la rue Bayard, Jean L... prévenu de violences légères à l'égard de sa femme.

Après de 20 ans, et contre Jean-Baptiste Deck et Jules Honoré, pour un motif analogue, compliqué de jet d'eau sur des habitants.

---

Une femme, Philippine Taillez, est présentée obligée à Roubaix, a été surprise [illegible] flagrant délit de mendicité aux abords de la gare.

On a aussi arrêté, le même jour, pour vagabondage, un jeune homme, Léopold [illegible], tailleur de cristaux, et un ouvrier [illegible] de Villers-en-Cauchies, Philippe Margerin, tout récemment arrivé à Roubaix.

---

Nous avons signalé, il y a quelques jours, un vol de montre commis au préjudice de M. Charles Lecry. L'auteur de ce vol, une femme nommée Cécile Fourmy, a été arrêtée hier, dans un cabaret de la rue de France.

---

La commune de Leers-France organise un carrousel qui sera donné au bénéfice des pauvres, le 24 juillet prochain.

Le manège sera à la disposition des amateurs à partir du 20 mai, et le carrousel d'essai aura lieu le 14 juillet.

Afin d'empêcher les coureurs par spéculation, le Carrousel aura lieu par invitation. Des écuries pour 40 chevaux seront à la disposition des étrangers.

Voici la liste des prix :

1er Prix, six couverts et une louche en argent, valeur réelle 210 fr. 2me prix, quatre couverts en argent id. 105 fr. 3me prix, dix-huit cuillères à café en argent, id. 50 fr. 4me, douze cuillères à café en argent, id. 30 francs. 5me prix, une superbe bride id. 20 fr. 6me, id. 30 7me id. 8me id. Total 505 fr.

Le Carrousel sera suivi d'un grand bal.

---

Un vol audacieux vient d'être commis à Roncq. Mardi dernier, Mlle Adèle Deleu, âgée de 23 ans, servante à Roubaix, en visite chez ses parents à l'occasion de la ducasse, a eu son porte-monnaie enlevé ; il contenait 180 francs.

Plainte a été portée immédiatement à la police.

Le voleur a été arrêté mercredi matin. C'est un jeune gamin de 12 ans qui, paraît-il, n'en est pas à son coup d'essai ; il se nomme Henri Dessauvage.

Voici comment s'est effectuée la découverte du jeune voleur.

Aussitôt après avoir enlevé le portemonnaie de la poche de la fille Deleu, Dessauvage s'est rendu à Halluin, *aux Baraques*, accompagné d'un jeune garçon et d'une fille de son âge. Il s'est acheté une paire de bottines et une aussi pour son compagnon ; pour la fille il a acheté une poupée.

Le père du jeune homme à qui Dessauvage avait fait le cadeau ci-dessus voulut avoir des explications à ce sujet.

De là, la découverte.

La fille Deleu ne perdra pas entièrement sa somme.

Quand Dessauvage a été arrêté il possédait encore 122 fr. 35 c.

100 francs étaient cachés sous son lit et 22 francs 35 dans un pot.

---

Vendredi matin, vers 9 heures 1/2 le nommé Henri Liagre, ouvrier peintre, né et domicilié à Roubaix, est tombé du travail [illegible] maison n° 76 de la rue du [illegible] à une hauteur d'environ 4 m[illegible] [illegible] travail [illegible] fanfreluches. Il a reçu une blessure [illegible] intérieure [illegible] a été transporté [illegible] une voiture [illegible] être [illegible].

Après les premiers soins donnés par M. le docteur [illegible] M. Alfred [illegible] l'hôpital St-Sauveur.

---

Le Conseil municipal de Lille doit être saisi dans sa séance de vendredi d'une proposition tendant à obtenir le bref délai [illegible] du fort Ste-Agnès.

Ce fort, qui est un obstacle pour la Compagnie du Nord, et qui contribue à élargir la zone militaire entre Fives et Lille, ne paraît plus être d'aucune utilité.

---

L'après-midi d'hier a été marquée à Lille par deux accidents arrivés à des ouvriers dans leur travail.

A midi et demi, un apprenti ferblantier de chez M. Lepers, rue des Chats-Poussis, Charles Dion, âgé de 14 ans, qui travaillait à une maison de la même rue, est tombé d'une hauteur de 3 m. 50. Transporté immédiatement au domicile de son patron, il reçut les soins du docteur Pilat qui a constaté une contusion grave à la tête, avec enfoncement léger du crâne. L'état du jeune blessé est assez grave.

Vers une heure, un autre apprenti employé chez M. Lesne, constructeur, rue du faubourg de Roubaix, le jeune François Laye, a eu deux doigts mutilés dans un engrenage.

---

Arrestation :

Marie Chemain, âgée de 34 ans, femme Cuvelier, ménagère, née à Vendin, a été arrêtée pour fraude.

Extradés :

Alexis Dusoulier, maréchal ferrant, âgé de 48 ans, a été extradé pour vol.

Louis Delannoy, garçon de recette, né à Iseane, a été extradé par la gendarmerie de Tourcoing.

---

## Écroulement d'un pont à Marcoing

Un grave accident est arrivé ce matin à Marcoing. Une petite rivière qu'on appelle l'*Eauette*, traverse à l'extrémité du village la rue N. D. de Bonsécours, rue qui devient impraticable aux piétons aussi bien qu'aux voitures, en temps de grande pluie. En maintes circonstances, on avait eu occasion de signaler des accidents en cet endroit.

Le conseil municipal de Marcoing fit établir un pont sur le chemin de la Chapelle, au dessus du cours d'eau.

Ce pont fut achevé il y a peu de temps. Ce matin, six ouvriers étaient en train de le déciatrer, lorsque tout à coup, au dernier heurdage qu'ils faisaient tomber, le pont s'affaisse presque complètement, ensevelissant sous ses décombres les six ouvriers maçons.

Les habitants du voisinage procédèrent aussitôt au sauvetage. Cinq ouvriers, plus ou moins contusionnés, furent recueillis par eux. Quant au sixième, ils le retirèrent écrasé de dessous les débris du pont et ne donnant plus signe de vie. C'est, nous dit-on, un maçon de Masnières, âgé de 25 ans.

---


**Lettres mortuaires et d'obits**

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.


---

— ARRAS. — Le typhus des chevaux vient de se déclarer dans le Pas-de-Calais, commune d'Hermincourt, et de Neuville-Bourjonval.

— DUNKERQUE. — Par décret du président de la R[illegible] autorisée à créer un hospice.

— DOUAI. — Un affreux accident est arrivé hier à la gare de Douai. Un homme d'équipe, le nommé François Riquet, était occupé à accrocher un wagon à un autre, quand, par suite d'une erreur, un choc se produisit et le malheureux fut écrasé entre les tampons des deux wagons.

Riquet a été transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu ; sa situation est extrêmement grave.

— CONTREXÉVILLE. — Nous avons parlé dernièrement de la perte subie par M. Lebaut, cultivateur à Contrexéville, qui, un matin, trouva mortes dans une de ses pâtures cinq jeunes bêtes. C'étaient des veaux de 12 à 18 mois — et non des vaches comme il a été dit par erreur — qui, la veille, étaient bien portants.

Le bruit avait couru tout d'abord que du poison avait été jeté dans la pâture. Mais il résulte des derniers renseignements que nous avons recueillis, que la malveillance n'y est pour rien, dit l'*Indicateur*.

— HAZEBROUCK. — On écrit de cette ville :

Mardi, dans l'après-midi, un orage a éclaté sur notre région et nous a apporté une assez forte pluie. Sur divers points l'orage était accompagné d'une grêle abondante ; près de la *Cinquepoele*, le sol en était couvert. Il en a été de même, nous assure-t-on, sur divers territoires du canton de Cassel.

Nous ignorons si cette grêle a causé des dégâts aux récoltes.

— MARQUISE. — Les travaux de l'usine ont été repris mercredi matin avec le plus grand calme. Les ouvriers seront être payés, en tout cas, samedi de leur travail du mois de mai. Un certain nombre d'entre eux, du reste, ont pris leurs précautions et se sont engagés aux usines de Lille.

— SAMER. — Un grand incendie a éclaté avant-hier au presbytère de Wierre-Effroy, près Samer.

De prompts secours sont arrivés de toutes parts. M. Demont, instituteur, est arrivé le premier sur les lieux de l'incendie ; on a pu, avec l'aide de la pompe de Samer, le rendre maître du feu.

Les dégâts occasionnés par cet incendie se montent à 10,000 fr. dont 14,000 fr. assurés à la compagnie *La Confiance*.

— MAUBEUGE. — L'enterrement des deux malheureux soldats du 84e de ligne, noyés vendredi soir, en se baignant dans la Sambre, a eu lieu dimanche après-midi à Maubeuge. Le corps d'officiers d'infanterie, ayant à sa tête le commandant du bataillon, suivait le funèbre cortège, précédé de soldats portant des couronnes d'immortelles. La douleur de la troupe était partagée par la population maubeugeoise qui, par sa présence et son attitude, s'associait au deuil de l'armée.

Le matin on a retrouvé dans la Sambre le cadavre d'un jeune ouvrier belge, le nommé Lagneau, âgé de 17 ans, qui s'était noyé volontairement.

— ST OMER. — Cour d'assises. — Audience du 8 juin.

C'est Me Lefebvre du Prey, conseiller à Douai qui préside cette session d'assises.

Deux affaires ont été jugées hier.

La première est une tentative d'incendie.

L'accusé, Jules Baude, est originaire de Fleurbaix. D'après l'enquête, Baude avait dû mettre lui-même le feu à sa maison et pour mieux éloigner de lui les soupçons, il s'était immédiatement mis en route pour Lestrem.

Malgré sa mauvaise réputation et une récente condamnation, le jury a rendu un verdict négatif et l'accusé a été mis aussitôt en liberté.

Son défenseur était Me Cadet du barreau de St-Omer.

La deuxième affaire était un faux en écriture.

L'accusé le nommé Leroy, n'a pas craint d'aller à plusieurs reprises contracter des emprunts hypothécaires sous le nom de Loison chez M. Caudrelier, notaire à Lens.

Il a été condamné à six ans de réclusion.

Son défenseur était Me Armand.

---

**État-Civil de Roubaix.**

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 juin. — [illegible], rue de la Basse-Masure, 18. — [illegible], rue Watt, 23. — Flore Corthi, chemin du Carrignies, maisons Dendievel — [illegible], rue Daubenton, cour Desmet, 7. — Léopold [illegible], rue Beaurepaire, cour Delplanque, [illegible]. — Amandine Mervaillée, rue du Duc [illegible]. — Achille Quivy, rue de [illegible]. — Jules Vannerom, rue du Fort, 10. — Gustave et Germaine Prez, jumeaux, rue Destrée, 75. — Pierre Cnudde, rue des Récollets, [illegible]. — Fernand Parsy, rue d'Inkermann.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 juin. — Albert Petit, 1 an, rue du Chemin de Fer, 103. — Adolphe Dornez, 8 jours, rue du Moulin, 99. — Jacob Desostaert, 81 ans, fileur, rue de Flandre, 40. — Elisa Delahaye, 65 ans, ménagère, rue de l'Epeule, 112. — Guillaume Peetroons, 45 ans, fileur, Hôtel-Dieu. — Barbe Vanpulick, 49 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Georges Couplet, 3 mois, rue du Pile, maisons Pollet. — Angèle Delbarre, 88 ans, pensionnaire des petites sœurs rue St-Jean. — Constant Boite, 40 ans, marchand charcutier, rue de l'Hommetet, 137. — Jules Roupain, 9 jours, rue de Soubise, 48.

MARIAGE du 8. — Jules Camus, 25 ans, peintre, et Lydie Deltête, 23 ans, ménagère.

## CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESTAILLEUR-FAUVARQUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Alfred-Emile DESTAILLEUR, décédée à Roubaix, le 10 juin 1881, à l'âge de 13 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 11 courant, à 4 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la Basse-Masure, 52, estaminet du même nom.

---

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 13 juin 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Charles ROUSSEL, née Joséphine-Thérèse VAN EERDEWEGH, décédée à Roubaix, le 11 juin 1879, dans sa 53e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

---

## ÉPHÉMÉRIDE

VENDREDI. — 10 JUIN. — *Saint Landri, évêque de Paris. Q. T.*

1778. — FONDATION DE L'ÉCOLE DE SAUMUR. Le but de cette institution était de former des officiers de cavalerie. A la sortie de cette école, les jeunes gens qui avaient satisfait aux examens sur les exercices d'équitation et les manœuvres militaires passaient officier dans l'armée royale.

---

## Correspondance

*Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.*

Roubaix, le 10 juin 1881.

A monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien insérer la note suivante, en réponse à un article inséré dans votre numéro du 9 juin courant.

Il se trouve effectivement à Roubaix une rue Christophe-Colomb et dans une des maisons qui composent cette rue, habite un ouvrier lisserand, Emile B..., qui utilise ses moments de loisir, à réaliser des assurances.

En alléguant que dernièrement (c'était le 17 octobre 1879), je me suis présenté chez M. Aug. B..., et chez M. Aug. D..., votre chroniqueur est dans le vrai ; mais, où il fait erreur complète, c'est quand il dit que je m'y suis présenté pour faire une assurance.

Il s'agissait tout simplement du placement d'actions [illegible] qui s'est réalisée.

J'ai fourni à chacun de ces messieurs deux actions de deux cents francs, libérées du quart, soit à effectuer un versement de cinquante francs par action, ce qui forme la somme de cent francs pour chacun d'eux et dont vous parlez. Vous voyez donc qu'il n'y a pas été question d'assurance.

Maintenant, pour l'édification du public, je dois ajouter que les pièces justificatives relatives à cette affaire, sont à l'heure actuelle, entre les mains de M. le Procureur de la République.

Agréez, monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de mon entière considération.

EMILE B...
*Ouvrier tisserand,*
*rue Christophe-Colomb.*

---

## Belgique.

BRUXELLES. — Au début de la séance de la Chambre d'hier, M. le ministre de la justice, faisant fonctions de ministre des affaires étrangères, a déposé un projet de loi portant prorogation de traité de commerce entre la Belgique et l'Allemagne.

— On nous télégraphie de Bruxelles, 9 juin :

« La Banque nationale a réduit le taux de son escompte de 4 à 3 1/2 pour cent. »

— LIÈGE. — Le *Journal de Liége* assure que lundi, au village de Theux, la neige est tombée vers trois heures ; les chemins devant la gare en étaient tout couverts. Des voyageurs venant de Huy nous ont affirmé hier soir qu'un passage du train il neigeait avec abondance entre Matoye et Aiseuses. Il paraît aussi que le train qui quitte Paris le matin pour Bruxelles a rencontré mardi de la neige au-dessus de Creil.

— GAND. — Le 4e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1880 par la ville de Gand a eu lieu lundi 6 juin. Voici les numéros primés :

Numéro 108958 remboursable par 10,000 fr.
Numéro 21326 par 1,000 fr.
Numéro 114226 par 500 fr.
Numéros 101224 — 126610 chacun pour 250 fr.
Numéros 147 — 1311 — 3768 — 12146 — 13925 — 14235 — 14773 — 32899 — 38818 — 40927 — 44739 — 50835 — 55336 — 63222 — 68370 — 91456 — 102949 — 125606 — 126649 — 129708 remboursables chacun pour 150 francs.

— ANVERS. — Les journaux d'Anvers annoncent que mardi soir, vers 10 heures, un accident est arrivé sur l'Escaut. Le steamer belge *Comte de Hainaut*, en partance pour Bilbao, a été en collision, à la hauteur d'Austruweel, avec le bateau à vapeur *Goliath*, ayant à la remorque la chaloupe de pêche *Succès*.

Le *Goliath* a sombré presque instantanément. Il y avait 4 hommes à bord du navire, savoir le capitaine, un matelot, un chauffeur et un mécanicien. Le matelot et le chauffeur ont sauté à bord du *Comte de Hainaut* au moment de la collision. Le capitaine s'est sauvé dans le canot de sauvetage. Quant au machiniste, il s'est sauvé à la nage. Ces deux derniers ont été recueillis à bord de la chaloupe *Succès* et conduits à Anvers. Le *Comte de Hainaut*, plus ou moins avarié, est rentré dans le bassin. Le *Goliath* appartient à MM. Gerling et Cie. Une enquête est ouverte.

— LUINGNE. — On nous écrit de cette commune que la bénédiction du drapeau de l'*Union Chorale* aura lieu dimanche 19 juin, pendant le salut.

« Une bouche éloquente, dit notre correspondant, dira pendant cette cérémonie, ce que doit être ce drapeau et quels doivent être ceux qui le suivront. »

CORROY-LE-GRAND. — Une descente du parquet de Nivelles a eu lieu, lundi, à Corroy-le-Grand. Dans ce village habitaient, depuis environ 25 ans, les époux Moureaux, cultivateurs. La bonne entente avait toujours régné dans le ménage lorsque, il y a environ 5 ans, les choses changèrent. D'après ce que l'on dit, le mari s'amusait le soir et rentrait souvent très-tard. Sa femme lui fit des reproches, puis, se mettant de folles idées en tête, elle devint jalouse et crut, quoique à tort, que son mari lui était infidèle.

Ce triste sentiment ne fit que s'accroître chez l'épouse Moureaux, et finalement troubla l'esprit de cette femme, qui devint très-exaltée et qui, ces jours derniers, s'absenta plusieurs fois. Tout cela devait se terminer fatalement. En effet, samedi dernier, l'épouse Moureaux se leva de bon matin, le mari qui devait se rendre au marché de Wavre, se rendormit en attendant que le café fût prêt. Au moment de servir le déjeuner, sa femme se dirigea vers le lit et retira des dessous le meuble une houe, puis, pendant que le malheureux était encore assoupi elle lui en porta un coup si violent au front que le crâne fut fracturé.

L'infortuné cultivateur, bien qu'horriblement blessé, put encore se lever et se rendre dans un village voisin distant de 20 minutes, à Chaumont-Gistoux, où il se fit soigner par le docteur Durbecq, après quoi il revint à Corroy-le-Grand. Mais, rentré chez lui, Moureaux dut se mettre au lit ; le malheureux mourait hier matin, après d'horribles souffrances.

*P. S.* — Une seconde descente de justice a eu lieu mardi ; cette fois, la femme Moureaux a été arrêtée et conduite à Nivelles. Elle paraissait n'avoir guère conscience de ce qui se passait ; son visage ne semblait nullement attristé mais les yeux étaient hagards.

D'après ce que l'on raconte, la femme Moureaux aurait eu, devant les autorités, des réponses qui ne feraient que confirmer le trouble de son esprit.

---

# FAITS DIVERS

— Un assassinat vient d'être commis à Port Maubert commune de Saint Fort sur Gironde. Un bateau chargé de charbon et dont l'équipage est composé de Bretons venait d'arriver dans le port. Deux marins s'étant pris de querelle, le plus jeune fut jeté à l'eau par son adversaire.

Aux cris qu'il poussait, son ennemi répondit par un coup de hache qui lui fendit le crâne. La population exaspérée a arrêté l'assassin qui a été remis entre les mains de la gendarmerie. Le docteur G. Tourtelot a été appelé à constater le décès, et le parquet de Jonzac s'est transporté le lendemain sur les lieux.

Détail navrant : le jour même du crime la malheureuse victime écrivait à sa femme pour l'informer que le voyage s'était très bien effectué et pour lui envoyer de l'argent.

— On télégraphie de Toul, 9 juin.

« Un incendie s'est déclaré, la nuit dernière, à l'ancienne redoute de Chaudeney.

« Une des casernes a été entièrement détruite. »

— L'amiral commandant en chef l'escadre anglaise de la Méditerranée fera prochainement un voyage le long des côtes d'Afrique, avec les vaisseaux cuirassés *Alexandra, Superb, Thunderer, Iris et Mecla*.

L'escadre anglaise visitera notamment Alger et Oran.

— On lit dans le *Gaulois* : « Un des plus hauts dignitaires de l'armée allemande, le général de Falkenstein, condamné par les tribunaux brunswicklois à des dommages intérêts pour arrestations arbitraires remontant à 1870, s'est refusé à payer le montant de la note, et le parquet de Brunswick vient de lui dépêcher deux huissiers qui ont saisi son mobilier, y compris les pendules. Le général Vogel de Falkenstein avait été pendant la guerre de 1870-71 chargé de la protection des côtes et investi de pleins pouvoirs sous le règne de la loi martiale, pouvoirs dont il n'avait pas fait, à ce qu'il paraît le plus religieux usage. »

— Comme nous l'avions annoncé, le nouveau match de billard entre M. Demanes, champion belge, et M. Bataille, le champion français, a commencé mardi à Paris. Résultat général de la première journée : M. Bataille, 201 points ; M. Dumanes, 600.

— D'après un télégramme de *Neue freie Presse*, la ville galicienne Sleniawa vient d'être détruite par un incendie 3,000 habitants se trouvent sans abri et [illegible] paraît indescriptible.

---

## TRIBUNAUX

La police de sûreté vient d'arrêter à Gênes, d'où il sera prochainement extradé, un aventurier dont l'odyssée est des plus étranges.

Condamné à dix ans de réclusion pour abus de confiance et faux, par la Cour d'assises de la Loire, Best avait eu le bonheur d'échapper à la gendarmerie, et il était venu se réfugier à Nice, où il vivait sous le nom de Michelet de Champmorin.

Intelligent, audacieux, rusé, il s'était fait clerc d'huissier amateur, et bientôt, s'étant lié avec toute la jeunesse à la mode, il obtint la rédaction en chef d'une revue, *Nice artistique*.

Le faux Michelet de Champmorin avait persuadé à tout le monde qu'il était de vieille noblesse, et il parlait avec une conviction supérbe des magnifiques alliances de sa famille.

Notre confrère, M. Charles Limouzin, raconte fort spirituellement dans la *Vie mondaine*, les épisodes les plus saillants de l'existence fantastique de l'escroc :

Bèst est fils d'un tailleur de Saint-Etienne. Plusieurs lyonnais, habitant Nice, ont connu son père.

Best, qui a l'amour des expériences, dit une fois à l'un d'eux :

— Avez-vous connu à Saint-Etienne un nommé Best, tailleur ?

— Parfaitement, répondit son interlocuteur. C'est même le tailleur de mon beau-frère.

— Et le mien aussi, répliqua Best.

Autres anecdotes :

Best est marié en secondes noces, ce qui ne l'empêchait pas de faire la cour à une jeune veuve habitant Cannes, Mme la comtesse de L...

Ses visites à Cannes étaient fréquentes. Très nombreux également étaient les bouquets que M. Michelet de Champmorin envoyait à Mme la comtesse de L...

Quand on lui parlait de sa future union, qu'il avait annoncée à tout le monde, il répondait très tranquillement :

— Il faut bien que je me marie. J'ai besoin de redorer mon blason.

Les bans devaient être publiés prochainement. Mais sous quel nom ? Sous le nom de Michelet de Champmorin assurément.

Déjà Best avait convié ses amis et connaissances à son dernier dîner de *garçon*. Quant il disparut de Nice, il en était à sa *cent soixante-troisième invitation*.

. . . . . .

A la dernière exposition de Nice, une demoiselle de Champmorin eut un tableau dont le ministère des Beaux-Arts se rendit acquéreur.

Cette nouvelle donna à Best l'idée de prier les rédacteurs de journaux de Nice de relater le fait, ce qu'ils firent en ces termes consacrés : « ... Mlle Champmorin, la sœur (!) de notre sympathique confrère... »

M. le directeur de l'*Avenir* s'était sans doute montré plus enthousiaste que les autres, car, en venant le remercier, Michelet de Champmorin lui dit :

« Vous avez été vraiment trop aimable ; aussi comme ma sœur doit venir prochainement, vous me permettrez, n'est-ce pas, de vous présenter à elle. »

. . . . . .

Best portait toujours à sa boutonnière le ruban jaune de la médaille militaire :

Il racontait volontiers ses campagnes, disant qu'il avait été blessé devant Sedan. Il offrait quelquefois de montrer les traces de sa blessure, ce qu'il n'a jamais fait, par la bonne raison qu'on lui répondait invariablement et de très bonne foi :

— Non, laissez, c'est inutile.

Or, Best n'a jamais été soldat.

. . . . . .

A l'incendie du Théâtre-Italien, Best, il faut lui rendre justice, s'est admirablement conduit.

Aussi était-il question de demander pour lui la croix de la Légion d'honneur.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, à ce propos, un officier supérieur en retraite s'est fait un véritable plaisir de lui donner une lettre de recommandation pour le général Pitié, chef de la maison militaire du Président de la République.

Best avait été poursuivi à Saint-Etienne comme caissier infidèle.

Il fut arrêté en pleine rue. Mais, quand il aperçut les agents qui venaient à lui :

— Comme cela se trouve, fit-il. Précisément, j'allais de ce pas au bureau du procureur de la République : *Suivez-moi*.

Et Best, précédant les agents, se rendit effectivement au parquet, d'où il échappa à ses gardiens par un couloir dont il connaissait les issues.

Peu de temps après, il monte en wagon, arrive à Lyon et, le lendemain, tous les journaux publient un avis par lequel un riche négociant demande des employés munis de bonnes références.

Best, sous un nom d'emprunt, reçoit les visiteurs. L'un d'eux lui confie ses papiers. Best s'en empare et se sauve. Il est de nouveau arrêté en chemin, il proteste énergiquement contre l'erreur dont il est victime :

— Vous êtes que je suis Best. Allons donc ! Je m'appelle un tel. Voyez plutôt mes papiers.

Ce coup d'audace le sauve. L'agent interloqué s'excuse et Best reprend le train pour, cette fois, venir à Nice.

Best finit par être démasqué, il y a quelques jours à la Maison-Dorée de Nice.

Un commis-voyageur le reconnut et, pour le confondre, se présenta comme un simple client chez l'huissier dont le prétendu Michelet de Champmorin était le clerc amateur.

A la vue du visiteur, Best prit son chapeau, en disant qu'il allait faire une course... Il partit pour l'Italie.

La société élégante de Nice, au milieu de laquelle le filou s'était insinué avec infiniment d'habileté et d'audace, n'est pas encore revenue de sa surprise.

Pour tout le monde, le prétendu Michelet de Champmorin était un parfait gentleman, un homme charmant, obligeant ; il était de toutes les fêtes, on se l'arrachait !

Nous le retrouverons prochainement devant la Cour d'assises de la Loire, quand il viendra purger sa contumace.

---

# NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Décret portant promotions dans l'arme de l'infanterie.

Décret autorisant une société d'assurances mutuelles sur la vie humaine.

Exequatur accordé à un consul étranger.

Décision autorisant la création d'établissements de poste.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Télégrammes adressés de Tunisie au ministre de la guerre.

Nouvelles et correspondances étrangères.

## Dépêches Télégraphiques
*(Service particulier)*

## L'EXPÉDITION DE TUNISIE

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante :

Béjà, 9 juin, 1 h. soir.

*Général Forgemol à guerre*

Enchir-Skira, 8 juin, 6 h. soir

Les outils complémentaires pour l'exécution des travaux de route dans le pays des Kroumirs ont été débarqués hier à Tabarque par la *Vienne* qui a porté sur ce point un ravitaillement de cent mille rations.

Les troupes des brigades Vincendon et Galland sont échelonnées sur les tracés déterminés par le service du génie, de façon à pousser activement les travaux.

J'ai vu hier de mon camp, et dans la direction Ouest, les fusées-signaux de la brigade Calliot. Elle a dû se rapprocher aujourd'hui de la région des Kroumirs.

J'ai poussé aujourd'hui jusqu'au camp du général Breart qui est installé à Souk-el-Djinat de l'oued Djenan. La partie du territoire de [illegible] comme celle que les reconnaissances des colonnes Logerot et Bréart ont parcouru, est calme. Le général Logerot a reçu une partie de leurs fusils et le complément presque intégral de ceux des adils et des Bedjeus.

Je n'ai aucune nouvelle intéressante des autres colonnes, ni des points occupés.

Il m'est rendu compte que la tranquillité de la division de Constantine est satisfaisante.

Tunis, 9 juin, 5 h. soir.

Dans la matinée M. Roustan avec le personnel de la légation grand costume, s'est rendu chez le Bey à la Goulette pour porter la ratification du traité et ses lettres de commission changeant son titre de consul général en celui de ministre résident.

Le Bey a signé un décret chargeant M. Roustan, en exécution du traité, de toute les relations entre le gouvernement tunisien et les représentants étrangers à Tunis.

Le départ de la mission tunisienne pour Paris, est fixé définitivement à dimanche prochain.

La mission sera composée de Mustaphaben-Ismaïl, du général Elias, directeur des affaires étrangères, et du docteur Mascara avec une suite nombreuse.

La mission sera transportée par le navire français *Jeanne d'Arc*.

### La Presse et le Rejet du Scrutin de liste au Sénat

Paris, 10 juin, m.

La *République Française* avoue sa défaite.

Elle compare la séance sénatoriale du 9 juin, à la séance législative du 16 mai, et déclare que les rapports entre les deux Assemblées vont devenir singulièrement tendus.

Elle ajoute que les élections générales précédées ainsi d'une agitation très-vive, tourneront contre le Sénat si elles sont favorables au scrutin de liste.

« Nous ne sommes pas découragés, conclut la *République Française*, nous rentrons dans notre liberté, et nous en userons. »

Les feuilles modérées disent que la question sera renvoyée à son juge naturel, le corps électoral.

Les journaux d'extrême-droite pensent que l'échec de la proposition Bardoux au Sénat, est la fin de la dictature Gambetta.

### Les effets « ab irato » du rejet du scrutin de liste

Paris, 10 juin, 8 h. matin.

Le bruit court que trois ministres ont l'intention de donner leur démission.

Ce serait MM. Cazot, Constans et Farre.

On parle également de la démission du Président de la Chambre.

### Démission de M. Gambetta

L'*Événement* dit qu'on s'attend pour samedi prochain à la Chambre des députés, sinon à une interpellation, du moins à des incidents de séance extrêmement graves. On parle, en effet, dans les cercles parlementaires de la démission probable de M. Gambetta comme président de la Chambre.

« M. Gambetta reprendrait sa place dans les rangs de la gauche et deviendrait le chef de la majorité. »

### La révision au Sénat

On annonce que M. Tolain doit déposer aujourd'hui sur le bureau du Sénat, une demande de révision de la Constitution, comme conséquence du vote d'hier.

### Lettre de M. Grévy à V. Hugo

Victor Hugo a envoyé les *Quatre Vents de l'Esprit* au président de la République.

Le président de la République l'en a remercié par la lettre suivante :

« Mon cher et illustre compatriote,

» Je viens de lire les *Quatre Vents de l'Esprit* que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Ils sont aussi beaux que ce que vous avez fait de plus beau, mais ils ne peuvent plus rien ajouter à votre gloire.

» Je vous prie d'agréer mes félicitations et mes remerciements.

» JULES GRÉVY.

» 9 juin 1881. »

### Parlement Anglais. — Traité de commerce franco-anglais.

Londres, 9 juin, soir.

CHAMBRE DES COMMUNES. — M. D'Harcourt dit que les bruits répandus sur ce qui se passe en Irlande sont exagérés.

M. Monk propose une motion regrettant le caractère protectionniste du tarif français et déclarant qu'aucun traité de commerce entre la France et l'Angleterre n'est satisfaisant s'il ne tend pas à développer les relations des deux pays par une nouvelle réduction des tarifs.

Sir Ch. Dilke dit qu'il partage les vues de M. Monk. Il ajoute qu'il combat cependant la motion parce que, selon lui, il ne serait pas digne de la Chambre d'adopter une motion pareille, au moment où les négociations pour la conclusion du traité de commerce franco-anglais sont activement menées.

Malgré le discours de sir Ch. Dilke, la motion présentée par M. Monk est adoptée par 77 voix contre 49.

### Émeute en Irlande

Cork (Irlande) 9 juin.

Une émeute sérieuse a éclaté à Cork.

La police a chargé plusieurs fois.

Les blessés sont nombreux.

### Québec en feu

Québec, 9 juin.

La capitale du Canada est en ce moment la proie des flammes.

800 maisons brûlent.

Il y a plus de 15,000 personnes sans abri.

Les pertes sont évaluées à 50 millions.

La consternation est générale.

Québec (Canada), 9 juin.

Les pertes, causées par l'incendie du faubourg Saint-Johns à Québec sont évaluées maintenant à 2,600,000 de dollars — 15,000 familles se trouvent sans abri. — 800 maisons sont détruites.

New-York, 9 juin.

On constate que cinq personnes ont péri dans l'incendie de Québec.

On croit que d'autres encore ont péri.

---

# DERNIÈRE HEURE

### La Presse anglaise et le vote du Sénat

Londres, 10 juin.

Le *Times* constate l'échec subi hier, par M. Gambetta.

La feuille de la Cité espère que le Président de la Chambre acceptera le vote du Sénat et saura attendre les élections générales qui, en le portant à la présidence du Conseil, le mettront à même d'obtenir du Sénat toutes les modifications électorales qu'il désirera.

Le *Daily News* dit que si la prochaine Chambre ratifie la décision de la Chambre actuelle, le Sénat comprendra la nécessité de céder.

Le *Standard* craint que le Sénat n'ait provoqué un conflit dans lequel la volonté de la Chambre triomphera d'une façon définitive.

### Émeute en Irlande

Cork, 10 juin.

L'émeute a pris aujourd'hui un caractère plus sérieux encore.

Une lutte furieuse a eu lieu dans les rues de la ville.

40 civils et plusieurs policemen ont été grièvement blessés.

L'intervention de la troupe a été nécessaire.

### Terrible tentative

Liverpool, 10 juin.

Une tentative, que l'on a heureusement pu déjouer à temps, a été faite en vue de détruire l'Hôtel-de-Ville, au moyen de poudre à canon.

Une porte a été endommagée.

Deux individus, armés de revolvers, ont été arrêtés.

---

# SÉNAT
*(Service télégraphique particulier)*

*Séance du 10 juin.*

Présidence de M. LÉON SAY

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont agités par suite du vote d'hier.

M. Tolain dit qu'il déposera aujourd'hui son projet de révision de la Constitution.

M. Gambetta n'a pas voulu recevoir M. Dauphin, ce matin.

---

## LA SÉANCE

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. Léon Say.

### L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire.

### UN INCIDENT

M. SCHEURER-RESTNER demande que les noms des sénateurs qui étaient absents hier ou qui ne sont abstenus soient inscrits au *Journal officiel*.

Cette motion est adoptée.

### L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

MM. DE BROGLIE et RAVIGNAN présentent un amendement à l'article 1er tendant de substituer aux mots « instruction morale et civique » les mots « instruction morale et religieuse. »

MM. CORBON et HENRI MARTIN interrompent l'orateur.

M. DE BROGLIE, continuant : Vous opprimez hypocritement la liberté de conscience. (Applaudissements à droite).

---

# Bulletin du Commerce

## PRODUITS DIVERS

Liverpool, 9 juin.

Cotons (clôture du marché). Ventes de la journée, 10,000 balles dont 2000 pour la spéculation et l'exportation et 9000 pour la consommation.

Marché sans changement.

Importations 8,000 b.

Anvers, le 9 juin.

Froments calmes, prix stationnaires.

Seigles en baisse de 0,50.

Pétrole. Tendance hausse.

Disponible 19,50, courant 19,50, juillet 20,00, 4 derniers, 20,50.

Sucre. Tendance hausse.

Disponible 60.40

3 d'oct. 53.25.

Cafés sans changement. On a vendu 1132 sacs Rio de 18 3/4 à 24 1/2 cents les 12 kilo acq.

---

## MARCHE LINIER DE LILLE
du 8 juin 1881

LINS DE PAYS. — Peu d'affaires, prix sans changement.

LINS DE RUSSIE. — Il s'est traité à peu près le même chiffre d'affaires que la semaine dernière, prix généralement fermes.

ÉTOUPES DE PEIGNAGE. — Sans changement.

FILS. — Affaires généralement calmes.

FILS DE JUTE. — Malgré la hausse des jutes bruts, les gros numéros sont délaissés ; les numéros fins donnent lieu à une assez bonne demande.

TOILES. — Affaires calmes.

PRINCIPALITÉ DE LILLE. — Etat des quantités de lins, fils et toiles, importés et exportés pendant le mois de mai 1881.

*Importations.* — Lin brut 00,600 k. — Lin teillé 2,278,316 k. — Etoupes de lin 405,142 k. — Fils de lin 87,087 k. — Fils d'étoupes 0,000 k. — F